



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE  
34 DU GENERAL DE GAULLE  
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230414-2023-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

## Département

Aisne

## Arrondissement

Vervins

## Canton

Vervins

## Séance du 14 avril 2023

**Délibération : N° 2023-24**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 19

L'an deux mille vingt trois le Vendredi 14 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 06 avril 2023

### Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Kelly CATILLON, Victorien POTIN, Rémy WALME, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER

### Absent(s) :

Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE ayant donné pouvoir à Marie-France DESIMEUR-CLOUX, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, , Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Victorien POTIN, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER, Sandrine HAVY ayant donné pouvoir à Sylvie LOCATELLI

Secrétaire de séance : Rémy WALME

Remplacement d'un feu tricolore accidenté

## DELIBERATION

Le 10 février 2023, un véhicule a percuté le feu tricolore situé rue du 8 mai 1945. Celui-ci doit être remplacé.

Dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA, Monsieur le Maire indique que le remplacement d'un mât SLT est envisagé.

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 4 553,27 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution communale s'élève à 4 553,27 € HT.

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices de travaux publics, conformément au marché public de travaux USED A en cours.

## DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

D'INSCRIRE cette opération sur le budget de l'exercice concerné ;

S'ENGAGE à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230414-2023-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 18/04/2023

PRECISE qu'en cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 14 avril 2023

